

(N° 6)

Sénat de Belgique.

Projet de loi contenant le Budget du Département des Affaires Étrangères pour l'exercice 1843.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Département des Affaires Étrangères pour l'exercice 1843, est fixé à la somme de un million cinquante-cinq mille cinq cents francs (1,055,500 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le premier janvier 1843.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 12 décembre 1842.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,*

(Signé) RAIKEM.

Les Secrétaires,

(Signés) DE RENESSE.

P. DE DECKER.

**TABLEAU DU BUDGET DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES
ÉTRANGERES, POUR L'EXERCICE 1843.**

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORD.	
	CHAPITRE PREMIER.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000	»	129,000
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	62,000	»	
3	Frais des commissions d'examen.	2,000	»	
4	Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service.	2,000	»	
5	Matériel.	32,000	»	
6	Achat de décorations de l'Ordre Léopold. . .	10,000	»	
	CHAPITRE II.			
	TRAITEMENTS DES AGENTS POLITIQUES.			
1	Autriche,	40,000	»	551,500
2	Confédération germanique	40,000	»	
3	France	60,000	»	
4	Grande-Bretagne	80,000	»	
5	Pays-Bas.	50,000	»	
6	Italie.	40,000	»	
7	Prusse	50,000	»	
8	Turquie.	40,000	»	
9	Brésil.	21,000	»	
10	Danemarck.	15,000	»	
11	Espagne.	15,000	»	
12	États-Unis	25,500	»	
13	Grèce.	15,000	»	
14	Hanovre, villes libres et Anseatiques de Ham- bourg, Brème et Lubecq	15,000	»	
15	Portugal.	15,000	»	
16	Sardaigne	15,000	»	
17	Suède	15,000	»	
	CHAPITRE III.			
Uniq.	Traitemens des agents consulaires, et indemni- tés à quelques agents non rétribués	110,000	»	110,000
	CHAPITRE IV.			
Uniq.	Traitements des agents politiques et consulaires en inactivité, de retour de leur mission, sans qu'ils y soient remplacés	10,000	»	10,000
	CHAPITRE V.			
Uniq.	Frais de voyage des agents du service extérieur et d'administration centrale, frais de courriers, estafettes et courses diverses.	70,000	»	70,000
	CHAPITRE VI.			
Uniq.	Frais à rembourser aux agents du service exté- rieur.	75,000	»	75,000
	CHAPITRE VII.			
Uniq.	Missions extraordinaires et dépenses imprévues.	50,000	»	50,000
	CHAPITRE VIII.			
Uniq.	Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas.	60,000	»	60,000
	TOTAL FR. . . .	»	»	1,055,500